



Prévention et traitement des risques psychosociaux

OBJECTIFS

Les risques psychosociaux (RPS) constituent un enjeu majeur pour la santé, la sécurité et le bien-être au travail. Il est donc essentiel pour les entreprises d'identifier ces risques, de savoir les prévenir mais surtout d'y faire face, notamment en cas de signalement.

La formation a pour objectif d'appuyer les personnes clés dans la prévention des RPS, à savoir les services RH, les référents harcèlement, les représentants du personnel, les préventeurs, dans l'identification et le traitement des situations à risques.

CONTENU et OBJECTIFS

- Définir juridiquement et reconnaître l'apparition des risques psychosociaux
- Savoir reconnaître, analyser, gérer et traiter un signalement de risques psychosociaux, les situations individuelles et collectives de souffrance au travail (gestion d'une enquête étape par étape)
- Identifier les obligations et le rôle des parties prenantes

➔ **Compétences transférables en santé-sécurité au travail : 107724 ; 107200 ; 402154 ; 120831**

Modalités et délais d'accès :

La formation démarre à la signature de la convention et les dates sont convenues en accord avec le client

Accessibilité aux personnes handicapées : Nous rendons accessibles nos formations. En fonction du handicap du stagiaire nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé)

CONTACT / renseignements et inscriptions :

Me Julia AURIAULT - secretariat.paris@valereavocats.com

Public

Dirigeants / Directeurs
DRH/DRS/ Juristes / RRH /
Assistants RH
Syndicats et représentants du
personnel / Référent harcèlement /
Préventeurs

Pédagogie

Exposé, supports pédagogiques,
échanges, activités/animations,
d'auto-évaluation.

Un support sera remis à chaque
participant.

La formation se termine par un
contrôle des acquis.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire
*Nota : Prérequis uniquement
technique pour la formation en
distanciel : Installation teams
(webcam et son)*

Intervenant

Un avocat ou juriste du Cabinet
VALERE AVOCATS

Modalités d'évaluations / Attestation des acquis de la formation :

- Évaluation par activités lors de
la formation (ex. :
QCM/quizz/cas pratique, etc.)
par rapport à l'atteinte des
objectifs
- Évaluation à chaud sur le niveau
de satisfaction par questionnaire
- Évaluation à froid pour les
entreprises/financeurs



Présentiel ou
distanciel :
PARIS et
NANTES



Dates à définir selon
le besoin



7 heures



A définir selon
le besoin
(devis et
convention)



min. 2 pers. – max.
15 pers.

